

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 6 juin 2019 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Mario Chiasson
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

113-06-19

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 2 ET 6 MAI 2019
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 6 juin 2019
 - 4.2 - Rapport du maire sur le rapport financier et le rapport de l'auditeur
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 6.1 - Service incendie
 - 6.2 - Sécurité civile
 - 6.2.1 - Suivi du dossier
 - 6.2.2 - Mandat au comité
 - 6.3 - Analyses de la vulnérabilité des sources d'eau potable
 - 6.4 - Terrain de la Fabrique
 - 6.5 - Terrain / OMH
 - 6.6 - Parc industriel
 - 6.7 - Dérogation mineure - Sylvie Racine
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs
 - 7.2 - Jeux intervillages des Etchemins
 - 7.3 - Caisse Desjardins des Etchemins
 - 7.4 - Réfection du Centre civique
 - 7.5 - Logements pour immigrants
 - 7.6 - Enseignes
 - 7.7 - Séance du conseil de juillet
 - 7.8 - Location du Centre Civique
- 8 - CORRESPONDANCE
 - 8.1 - FQM
 - 8.2 - MRC des Etchemins - PDZA
 - 8.3 - Communauté des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours
 - 8.4 - Nouvel Essor
 - 8.5 - SADC Bellechasse-Etchemins
 - 8.6 - CJE Les Etchemins
 - 8.7 - Mini-Scribe
 - 8.8 - L'Essentiel des Etchemins
 - 8.9 - Moulin La Lorraine
 - 8.10 - L'Olivier des Etchemins
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par André Ferland,

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

8.8 L'Essentiel des Etchemins

8.9 Moulin La Lorraine

8.10 L'Olivier des Etchemins

ADOPTÉE

114-06-19

3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 2 ET 6 MAI 2019

Les procès-verbaux des séances du 2 et 6 mai 2019 ont été envoyés aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Marcel Tanguay,

Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

115-06-19

4.1 - Comptes fournisseurs au 6 juin 2019

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 6 JUIN

2019

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C1900247	HYDRO-QUEBEC	31,67	31,67
C1900247	HYDRO-QUEBEC	883,05	883,05
C1900248	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	20,70	20,70
C1900249	A.D.M.Q. ZONE BEAUCE-COTE-SUD	20,00	20,00
C1900250	M.R.C. DES ETCHEMINS	330,00	330,00
C1900251	CLUB DE BOXE M.A..A.	150,00	150,00
C1900252	SSQ GROUPE FINANCIER	4 067,17	4 067,17
C1900253	HYDRO-QUEBEC	905,25	905,25
C1900254	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	2 972,71	2 972,71
C1900255	HYDRO-QUEBEC	1 991,80	1 991,80
C1900255	HYDRO-QUEBEC	443,06	443,06
C1900256	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
	MARIO LAPIERRE	476,74	476,74
	LUC DEBLOIS	309,54	309,54
	FRÉDÉRIK LAPOINTE	322,50	322,50
	PIERRE FOURNIER	471,76	471,76
C1900257	GILLES VEZINA	120,13	
C1900258	RVARC INC - EN FIDUCIE	794,39	
C1900259	AON HEWITT	4 615,59	
C1900260	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	10 873,12	
C1900261	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	3 920,18	
C1900261	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	167,16	
C1900262	SSQ GROUPE FINANCIER	4 067,17	
C1900263	MORENCY, SOCIETE D'AVOCATS	1 886,63	
C1900264	BLANCHETTE, VACHON ET ASSOCIÉS	7 157,19	

C1900264	BLANCHETTE, VACHON ET ASSOCIÉS	2 851,38	
C1900265	SOGETEL INC.	537,09	
C1900265	SOGETEL INC.	53,93	
C1900266	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	24,00	
C1900267	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	165,17	
C1900268	COOP STE-JUSTINE	203,17	
C1900268	COOP STE-JUSTINE	87,14	
C1900269	AREO-FEU	804,25	
C1900270	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	574,88	
C1900270	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	711,41	
C1900271	RÉAL HUOT INC.	1 379,70	
C1900272	INDUSTRIES FORTIER (1990) LTEE	5 021,56	
C1900272	INDUSTRIES FORTIER (1990) LTEE	10 521,78	
C1900273	HYDRO-QUEBEC	915,97	
C1900274	PAGES JAUNES INC.	84,80	
C1900275	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	581,84	
C1900276	GARAGE GILLES DUCHAINE	194,98	
C1900277	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	525,35	
C1900278	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	323,24	
C1900279	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	338,53	
C1900280	PUROLATOR COURRIER LTEE	43,29	
C1900281	BELL MOBILITÉ INC.	67,75	
C1900282	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	619,88	
C1900283	SERGE CARRIER ET FILS INC.	3 806,92	
C1900284	SANI-ETCHEMIN INC.	744,47	
C1900285	GARAGE GILLES ROY INC.	152,52	
C1900286	DENDROTIK INC.	273,18	
C1900287	CIMA, SOCIETE D'INGENIERIE	2 299,50	
C1900288	LES PNEUS BEAUCERONS INC.	1 281,70	
C1900289	M.R.C. DE BELLECHASSE	26 825,00	
C1900290	UAP INC.	176,52	
C1900290	UAP INC.	62,06	
C1900290	UAP INC.	242,87	
C1900290	UAP INC.	103,74	
C1900290	UAP INC.	971,31	
C1900291	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	2 161,22	
C1900291	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	1 997,73	
C1900291	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	767,06	
C1900292	ULTRAMAR ÉNERGIE	1 098,04	
C1900292	ULTRAMAR ÉNERGIE	357,15	
C1900293	EUROFINS ENVIRONEX	312,05	
C1900293	EUROFINS ENVIRONEX	121,97	
C1900294	M.R.C. DES ETCHEMINS	2 026,42	
C1900295	CARRIERE STE-ROSE	4 409,29	
C1900296	EMCO DISTRIBUTION LTEE	106 604,84	
C1900297	LAWSON PRODUCTS INC.	365,33	
C1900298	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	200,92	
C1900299	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	447,08	
C1900300	FRANÇOIS COULOMBE	160,00	
C1900301	RESEARCH & PRODUCTIVITY COUNCIL	316,25	
C1900302	GYRO-TRAC CORPORATION	434,62	
C1900302	GYRO-TRAC CORPORATION	6 898,80	
C1900303	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	873,47	
C1900304	SEAO-CONSTRUCTO	163,47	
C1900305	FRÉDÉRIK LAPOINTE	451,22	
C1900306	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C1900307	DICOM EXPRESS	15,26	
C1900307	DICOM EXPRESS	42,11	
	TOTAL	241 021,05	13 535,95

SOLDE À PAYER	227 485,10
ENCAISSE	496 428,49

Sur une proposition de Mario Chiasson,

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

4.2 - Rapport du maire sur le rapport financier et le rapport de l'auditeur

LE RAPPORT DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport des faits saillants du rapport financier de la Municipalité de Sainte-Justine, déposé à la séance du 6 mai 2019, pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2018.

Rapport de l'auditeur indépendant

Le cabinet comptable Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l., a audité les états financiers pour l'exercice 2018 de la municipalité conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Selon le rapport de l'auditeur indépendant, signé le 6 mai 2019, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Justine au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le rapport financier 2018 révèle que la Municipalité de Sainte-Justine a réalisé un excédent de fonctionnement avant consolidation de 98 470\$. Au 31 décembre 2018, le surplus accumulé non-affecté s'établissait donc à 153 379\$ et le surplus affecté s'élevait à 50 000\$, soit une somme de 40 000\$ affectée à l'exercice financier 2019 et un montant de 10 000\$ affecté aux éventuels travaux de réfection de l'entrée est.

Lors de cet exercice financier, nous avons des revenus de fonctionnement et d'investissement de 2 285 028\$ et des dépenses de fonctionnement de 2 222 110\$.

Nous avons effectué des investissements pour un total de 78 346\$ qui ont été financés par un montant de 28 856\$ provenant de subventions et par un montant de 49 490\$ provenant des activités de fonctionnement.

Le coût total des immobilisations a diminué de 433 485\$, passant ainsi à 12 833 179\$ et leur amortissement cumulé de 7 157 543\$ ramenait alors la valeur nette de ces immobilisations à 5 675 636\$. Cette diminution de la valeur des immobilisations a été causée par le transfert de nos équipements incendie à la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins.

Au cours de l'année 2018, la dette à long terme est passée de 1 239 099\$ à 1 056 300\$, en baisse de 182 799\$. Cependant, il serait bon de noter que dans le cadre de ce transfert des actifs de nos équipements incendies à la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins, nous devons ajouter la somme de 118 309\$ à notre dette de 1 056 300\$ ce qui porte le montant total de notre dette à 1 174 609\$.

J'aimerais vous préciser que toutes ces données de l'année financière 2018 ont été prises avant la consolidation des partenariats comme les Régies intermunicipales et ne s'appliquent donc qu'à notre municipalité.

Pour toute information additionnelle, je vous invite à communiquer avec le directeur général.

Christian Chabot, maire

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

Le conseil municipal est informé des dossiers en cours à la Régie des incendies notamment en ce qui a trait au dossier du camion-citerne.

6.2 - Sécurité civile

6.2.1 - Suivi du dossier

Le directeur général informe le conseil municipal que 2 réunions se sont tenues au cours du mois de mai.

Audrey Soucy, une représentante du ministère de la Sécurité publique a assisté à la dernière réunion et est prête à nous accompagner dans notre démarche.

Une prochaine réunion est prévue pour le 18 juin.

116-06-19

6.2.2 - Mandat au comité

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été adopté le 20 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 9 mai 2018 et qu'il entrera en vigueur 18 mois après cette date de publication, soit le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE dès son entrée en vigueur le 9 novembre 2019, l'ensemble des municipalités locales visées devront être en mesure d'appliquer sur leur territoire les procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que les moyens de secours minimaux qui y sont déterminés;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins ont convenu de former un comité intermunicipal en sécurité civile qui aura pour mandat de préparer les procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que les moyens de secours minimaux prévus au règlement provincial adopté conformément à l'article 194 de la Loi sur la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE des engagements financiers devront être pris par les membres de ce comité intermunicipal en sécurité civile afin de rencontrer les exigences prévues audit règlement provincial;

En conséquence de ce qui précède,

Il est proposé par Linda Gosselin,

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise les membres du comité intermunicipal de sécurité civile du secteur Est des Etchemins a effectué les dépenses nécessaires visant à préparer les procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que les moyens de secours minimaux prévus au règlement provincial adopté conformément à l'article 194 de la Loi sur la sécurité civile et ce, sur le territoire des municipalités de Saint-Camille, Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Magloire et Sainte-Sabine;

QUE le montant total autorisé qui pourra être engagé par les membres de ce comité est limité au montant d'aide financière accordé par l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec soit 16 500\$ par chacune des municipalités, additionné de la valeur de la contribution des municipalités reliée à cette aide financière soit 2 900\$ par municipalité.

QUE les dépenses engagées par les membres de ce comité intermunicipal seront payés par la Municipalité de Sainte-Justine et seront facturées par la suite aux municipalités parties à l'entente.

ADOPTÉE

6.3 - Analyses de la vulnérabilité des sources d'eau potable

Il n'y a pas eu de développement dans ce dossier.

117-06-19

6.4 - Terrain de la Fabrique

Il est proposé par Réjean Labonté,

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine achète de la Fabrique de la Paroisse Sainte-Kateri-Tékakwitha, le lot 4 119 783 du cadastre du Québec pour la somme de 7 225\$;

QUE suite à l'acquisition de ce terrain, le conseil municipal accepte que ce terrain serve de dépôt à neige pour le déneigement des usagers existants du secteur soient l'Auberge des Aînés, le presbytère, l'église et la Caisse Desjardins des Etchemins;

QUE le conseil municipal autorise la Fabrique de la Paroisse Sainte-Kateri-Tekakwitha à utiliser le garage existant sur ce terrain servant de remisage pour l'entretien du cimetière, du presbytère et de l'église et ce, tant que cet entretien sera effectué par l'employé de cette Fabrique ou de la Corporation de cimetières des Monts Notre-Dame;

QUE l'entretien de ce garage sera aux frais de ses utilisateurs et reviendront à la Fabrique de la Paroisse Sainte-Katerie-Tekakwitha ou à la Corporation de cimetières des Monts Notre-Dame;

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre la Fabrique de la Paroisse Sainte-Kateri-Tekakwitha et la Municipalité de Sainte-Justine pour l'acquisition de ce terrain;

QUE suite à l'acceptation de la Fabrique Sainte-Kateri-Tekakwitha à l'effet d'accorder une servitude réelle et perpétuelle de passage pour les piétons de 3.048 mètres (10 pieds) de largeur sur le lot 4 119 784 du Cadastre du Québec le long de la rue Principale, le conseil municipal autorise également le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre la Fabrique de la Paroisse Sainte-Kateri-Tekakwitha et la Municipalité de Sainte-Justine pour l'acquisition de cette servitude réelle et perpétuelle de passage.

ADOPTÉE

6.5 - Terrain / OMH

Le conseil municipal est informé du dossier relatif au terrain acquis par la Municipalité de Sainte-Justine en 1987 pour l'installation de la remise de l'OMH de Sainte-Justine.

Le conseil serait disposé à vendre ce terrain à l'OMH des Etchemins afin de régulariser la situation actuelle.

6.6 - Parc industriel

Le conseil municipal est informé de l'état actuel de ce dossier.

Comme le propriétaire actuel doit offrir son terrain à la Municipalité avant de le vendre, le conseil serait disposé à faire l'acquisition de ce terrain au prix indiqué au contrat intervenu avec les Entreprises Nelson Bélisle en 2013.

118- 6.7 - Dérogation mineure - Sylvie Racine

**06-
19**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Sylvie Racine pour l'implantation de 6 cases de stationnement le long de la rue Tanguay;

CONSIDÉRANT que selon l'article 11.1.3.2 du règlement de zonage, les aires de stationnement doivent être séparées en tout point de la ligne d'emprise de la rue adjacente par un espace libre d'une largeur non-inférieure à 1.50 mètre;

CONSIDÉRANT qu'un tenant compte des dispositions prévues à l'article 11.1.3.2 du règlement de zonage, le terrain de madame Racine serait trop petit;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné selon la loi le 14 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par André Ferland,

Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la dérogation mineure déposée par Sylvie Racine pour l'implantation de 6 cases de stationnement le long de la rue Tanguay;

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux à madame Racine;

QUE ledit conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs soient par rapport au camp de jour, au DekHockey, aux soirées découvertes, au gala de boxe et aux résultats du casse-croûte.

7.2 - Jeux intervillages des Etchemins

Le conseil refuse de contribuer financièrement à l'organisation des jeux intervillages.

7.3 - Caisse Desjardins des Etchemins

Le conseil est informé de l'état de ce dossier notamment que la demande d'aide financière à la Caisse a été officiellement accordée.

7.4 - Réfection du Centre civique

Une copie du plan d'aménagement des rampes est remise aux membres du conseil et une rencontre avec les personnes de ce comité devrait avoir lieu au cours du mois de juin.

7.5 - Logements pour immigrants

Le conseil est informé que ce dossier est toujours en cours.

7.6 - Enseignes

Lors de la dernière rencontre du comité Rues Principales, le dossier des enseignes a été étudié et une nouvelle proposition sera soumise prochainement.

119-06-19

7.7 - Séance du conseil de juillet

Il est proposé par Marcel Tanguay,

Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE dans l'éventualité où le directeur général ne pourrait être présent lors de la séance du 4 juillet, le conseil municipal convient de fixer cette réunion ordinaire au 2 juillet 2019 à 19h30.

ADOPTÉE

7.8 - Location du Centre Civique

Suite à une demande de l'organisme Nouvel Essor pour la location de la Salle Gatien-Lapointe pour une soirée d'Halloween, vendredi le 25 octobre 2019, le conseil municipal accepte cette demande et consent à offrir gracieusement cette salle à cet organisme.

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été transmise aux membres du conseil.

8.2 - MRC des Etchemins - PDZA

Suite à l'adoption du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) par le conseil de la MRC des Etchemins, une version résumé du PDZA nous a été transmis par la MRC ainsi que des dépliants à mettre à la disposition des citoyens.

La version intégrale du PDZA est disponible pour consultation à la MRC et les versions électroniques du document intégral, du résumé et des dépliants sont disponibles sur le site internet de la MRC.

8.3 - Communauté des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours

Le conseil municipal refuse de contribuer à cette demande de commandite pour l'album-souvenir de la communauté des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours qui quittera la municipalité de Saint-Damien dans quelques mois.

8.4 - Nouvel Essor

Aucun membre du conseil n'est disponible pour participer à l'AGA de cet organisme qui aura lieu le 12 juin à 15h00 à Sainte-Justine.

8.5 - SADC Bellechasse-Etchemins

L'AGA de la SADC Bellechasse-Etchemins se tiendra le 18 juin à 17h au Mont-Original.

Aucun membre du conseil ne pourra y participer.

8.6 - CJE Les Etchemins

Aucun membre du conseil ne pourra participer à l'AGA de la CJE des Etchemins qui se tiendra le 18 juin à 7h30 à Lac-Etchemin.

8.7 - Mini-Scribe

La revue de l'ADMQ, Mini-Scribe, est remise aux membres du conseil.

8.8 - L'Essentiel des Etchemins

L'AGA de l'Essentiel des Etchemins se tiendra le 18 juin à 18h00 à Lac-Etchemin et aucun membre du conseil n'y participera.

8.9 - Moulin La Lorraine

Cette lettre a pour but d'inviter le conseil municipal au lancement de la programmation estivale du Moulin La Lorraine qui aura lieu le 15 juin à 13h00.

8.10 - L'Olivier des Etchemins

Aucun membre du conseil ne participera à l'AGA de la maison de jeunes L'Olivier des Etchemins qui aura lieu le 27 juin à 19h00 à Saint-Prosper.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

120-06-19

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mario Chiasson,

Et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h45.

ADOPTÉE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉSIDENT